

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE174

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et M. Roumegas

ARTICLE 2**RAPPORT**

A l'alinéa 61, après les mots :

" soutenir des services d'eau et d'assainissement performants et durables"

Ajouter le signe et les mots :

" , en favorisant une gestion publique et collective de ce bien commun."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui dans le monde, 34 000 personnes meurent chaque jour du manque d'eau potable, 1,5 milliard de personnes n'y ont pas accès et 9 pays partagent 60% des réserves mondiales d'eau.

Une gouvernance centrée sur des intérêts privés a montré ses limites, repoussant toujours plus loin les perspectives d'une gestion publique et collective de l'eau, gage de transparence et d'équité dans l'accès à l'eau.

Les Français, à la veille du scrutin municipal, se questionnent fortement sur l'opportunité d'un retour en régie des services d'eau. Quels sont les impacts de l'exportation du "modèle français" de partenariat public-privé dans les pays du Sud? Quel bilan tirer de la mise en oeuvre de la loi Oudin-Santini?

De la Bolivie à l'Indonésie, en passant par l'Argentine, l'exportation du "modèle français" a engendré des hausses de tarifs à des niveaux inabordables pour les populations ainsi que parfois un choc culturel (l'eau est sacrée dans de nombreuses cultures, sa privatisation est un non-sens).

Cet amendement est un hommage à Danielle Mitterrand qui a combattu inlassablement pour le droit à l'accès universel des populations à l'eau.